



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2023-2024

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton devant être en vigueur durant les exercices financiers 2022-2023-2024, a été déposé au bureau de la municipalité le 13 septembre 2021. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la Fiscalité Municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du Chapitre X de cette loi au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la Fiscalité Municipale*.

Pour être recevable, une demande doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2022 ;
- Être déposée à l'adresse suivante en personne ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC D'ACTON, 1037, rue Beaugrand, Acton Vale (Québec), J0H 1A0 ;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement #97-10 adopté par la MRC d'Acton et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande ;

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 13 septembre 2021.

Marc Lévesque
Directeur général & secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton